



● ● ● ●

Procès-verbal
Conseil Communautaire
23 juin 2022
 Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

| | |
|---|--|
| Richard Arnaud – Chozeau | Sylvain Granger – Brangues |
| Bernard Attavay – Montalieu-Vercieu | Jérôme Grausi – Saint-Romain-de-Jalionas |
| Thierry Bekhit – Saint-Romain-de-Jalionas | Bernard Carrier Salvador Redon (supp) – Saint-Hilaire-de-Brens |
| Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin | Azucena Hernandez (arrivée à la délibération 1) – Crémieu |
| Martine Bert – Trept | Bernard Jarlaud – Morestel |
| Aurélien Blanc – Saint-Marcel-Bel-Accueil | Frédérique Luzet – Saint-Victor-de-Morestel |
| Christine Danger (supp) (à distance) - Moras | Annick Merle (à distance) – Frontonas |
| Myriam Boiteux – Les Avenières Veyrins-Thuellin | Eric Morel – Trept |
| Alexandre Bolleau – Sermerieu | Léon-Paul Morgue – Vernas |
| Olivier Bonnard – Creys-Mépieu | Alain Moyne Bressand – Crémieu |
| Stéphane Bouchex-Bellomie – Soleymieu | Tristan Pain – Les Avenières Veyrins-Thuellin |
| Jean-Yves Brenier – Leyrieu | Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu |
| Lucette Brissaud - Tignieu-Jameyzieu | Marie-Lise Perrin – Morestel |
| Jean-Yves Cado (à distance) – Chamagnieu | Gilbert Pommet – Tignieu-Jameyzieu |
| Rémi Chatelat – Frontonas | Annie Pourtier – Le Bouchage |
| Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans | Philippe Psaila – Hières-sur-Amby |
| Alexandra Contamin – Veyssilieu | Camille Regnier – Vignieu |
| Raymond Contassot – Salagnon | Yvon Roller – Siccieu-Saint-Julien-Carizieu |
| Alexandre Drogoz – Saint-Chef | Jean-Yves Roux – Vasselin |
| Cécile Dugourd – Tignieu-Jameyzieu | Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin |
| David Emeraud – Montcarra | Maria Sandrin (à distance) – Arandon-Passins |
| Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef | Jean-Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu |
| Luc Fabrizio – Les Avenières Veyrins-Thuellin | Francis Spitzner – Vertrieu |
| Richard Four (supp) – Optevoz | Francis Surnon – Charrette |
| Christian Franzoi (à distance) – Vénerieu | Eric Teruel – Parmilieu |
| Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin | Denis Thollon – Saint-Baudille-de-la-Tour |
| Frédéric Gehin – Corbelin | Joëlle Varcelice (à distance) – Villemoirieu |
| Nicole Genin – Saint-Sorlin-de-Morestel | Frédéric Vial - Morestel |
| Corinne Georges – Saint-Romain-de-Jalionas | Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu |
| Grégory Gibbons (à distance) – Panossas | Eric Gilbert – Crémieu |

Ont donné pouvoir :

Bernard Castilla donne pouvoir à Youri Garcia
Dominique Desamy donne pouvoir à Maurice Belantan
Christiane Drevet donne pouvoir à Annie Pourtier
Christian Giroud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Sophie Guillaud-Pivot donne pouvoir à Frédéric Gehin
Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud
Didier Pilon donne pouvoir à Yvon Roller
Nicole Sitruk donne pouvoir à Tristan Pain
Stéphanie Tavernese-Roche donne pouvoir à Jean-Yves Brenier

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

| | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| Christelle Chieze – Saint-Chef | Stéphane Lefevre – Courtenay |
| Nathan Gomes – Tignieu-Jameyzieu | Philippe Reynaud – Tignieu-Jameyzieu |

La séance est ouverte.

Le président remercie les membres présents et souhaite la bienvenue à monsieur Surnon, élu maire de Charrette, et à monsieur Fabrizio des Avenières Veyrins-Thuellin, pour leur premier conseil communautaire.

Avant d'annoncer quelques points divers, le président souhaite aborder les événements du week-end passé qui doivent renforcer la détermination des élus à amener des services aux habitants du territoire. Le bloc local, évoqué depuis le début du mandat, notamment dans l'élaboration du projet de territoire, comme articulation entre les communes et l'intercommunalité, doit faire son travail. Le président a d'ailleurs reçu de nombreux appels de parlementaires ou de vice-présidents du département qui lui ont assuré leur soutien dans cette tâche. L'un des points évoqués a été de travailler sur les besoins des populations. Il est essentiel de considérer la forme de souffrance et le sentiment de ne pas être entendu qui ressortent de la journée de ce dimanche 19 juin 2022. Il appartient donc aux élus de mener des politiques publiques en direction des populations.

Madame Chebbi annonce ensuite l'ouverture de l'Espace France Services (EFS) de Villemoirieu, opérationnel depuis deux semaines. Cet espace est intégré au projet de tiers lieu. Une permanence est assurée pour les administrés. Elle en profite d'ailleurs pour remercier les équipes ayant œuvré à la réalisation de ce projet. Puis, elle invite les élus communautaires à informer les populations de l'existence de ce service qui existe désormais à Villemoirieu comme à Morestel.

Le président informe aussi de l'avancement des travaux relatifs à l'extension du parc d'activités du Rondeau à Saint- Chef, lancés le 3 juin dernier, pour la deuxième tranche. Face aux nombreuses sollicitations, le bureau a réfléchi à la mise en place d'un comité de sélection et à l'élaboration de critères pour gérer de manière plus stratégique les arrivées des entreprises sur ce parc.

*Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum est atteint.
M. Gehin est nommé secrétaire de séance.*

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président propose d'approuver les procès-verbaux.

Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 28 avril et du 18 mai 2022

Le président, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022.

- **Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

Le président, toujours en l'absence de remarques, propose de procéder au vote du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022.

- **Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

I. Délibérations

Environnement – transition écologique – cycles de l'eau

1) Politique déchets : orientations stratégiques

M. Spitzner présente la délibération. La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés font partie des compétences obligatoires de la communauté de communes. Les enjeux à relever sont nombreux et complexes. Il s'agit de respecter le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

L'intercommunalité se structure alors autour d'un taux unique de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, sur son territoire, en 2020. Puis, elle veille à harmoniser les conditions d'exonération des entreprises, en 2021.

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire, une douzaine d'élus municipaux ont participé à quatre comités de travail. C'est l'occasion de les remercier pour leur participation et leur contribution très riche. Plus précisément deux comités se sont tenus entre le 29 juin et le 6 juillet 2021, suivis de la conférence des maires pour définir les ambitions, de deux autres comités de travail. Les résultats de cette réflexion et les orientations ont ensuite été soumis à la commission transversale.

La commission transversale a alors émis des recommandations :

Pour le collège transitions :

- Accompagner et sensibiliser les habitants dans les changements de comportements et les pratiques de tri ;
- Travailler avec les chambres consulaires à la sensibilisation des professionnels (vers une charte et/ou un label pour valoriser les bonnes conduites).

Pour le collège développement durable :

- Donner à voir au citoyen la traçabilité du circuit de recyclage des déchets ;
- Valoriser les déchets au travers de filières locales ;
- Accompagner les petites unités de méthanisation agricoles, en ciblant les modèles basés sur les déchets et non sur les intercultures.

Pour le collège ressources :

- Proposer une offre de tri/réemploi en proximité des habitants ;
- Accompagner les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages ;
- Adapter et améliorer le service en déchetterie ;
- Avoir une approche territorialisée et adaptée selon les publics des problématiques déchets ;
- Proposer une solution de proximité pour les encombrants.

Le bureau a pu prendre connaissance de ces points le 30 mai 2022 et les a validés en définissant les axes suivants :

- Axe 1 : « Faire société » autour de l'enjeu déchets ;
- Axe 2 : S'appuyer sur des règles équitables et compréhensibles ;
- Axe 3 : Responsabiliser les producteurs de déchets ;
- Axe 4 : Agir de manière ciblée et adaptée sur toutes les familles de déchets ;

Lors du forum des élus du 11 juin dernier, monsieur Spitzner a rappelé la nécessité d'une telle politique déchets, notamment du fait de la multiplication des taxes mises en place par l'État. Il partage ensuite quelques chiffres :

33 000 tonnes de déchets ménagers sont envoyées au SYCLUM cette année ;
120 euros la tonne traitée et 11 euros de Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP) ;
4 423 000 d'euros au total pour les déchets ménagers ;
4 150 tonnes d'encombrants ;
68 euros pour la tonne d'encombrants traités.

Si la gestion des déchets reste telle qu'elle l'est aujourd'hui, avec 33 000 tonnes de déchets ménagers, un coût similaire de traitement par le SYCLUM et une augmentation de la TGAP à 25 euros, monsieur Spitzner annonce que le coût global atteindrait 4 785 000 euros, soit un delta de 462 000 euros. Il faut donc adapter les comportements, favoriser le tri et le compost ainsi que les bonnes pratiques.

Pour finir, en comptant sur les efforts qui vont être fournis, notamment par le SYCLUM, les déchets devraient être réduits de 4 500 tonnes. Cela permettrait de faire une économie de 652 000 euros, pour passer à un budget annuel de gestion des déchets de 4 500 000 euros. D'autres mesures, comme la tarification fixe avec une partie incitative, permettront d'améliorer cette gestion des déchets.

Le président ajoute que le bureau a pris le parti de réintroduire l'économie circulaire sous l'angle économique, et non sous le prisme de la politique déchets.

Monsieur Spitzner développe cette idée en s'appuyant sur une étude menée avec le SYCLUM sur le recyclage et les projets de recycleries, notamment à Saint-Chef. Pour tenir ces recycleries, du personnel doit être mobilisé (venant d'associations comme OSEZ par exemple). Cela doit être aussi l'occasion de favoriser l'insertion professionnelle.

Le président souligne la transversalité de ce sujet qui parle d'écologie, d'insertion, de finances.

Monsieur Spitzner insiste sur l'importance de cette politique déchets. Il est conscient des problèmes de dépôts sauvages dans les communes et assure que des pistes d'actions vont se concrétiser pour aider les maires à lutter contre cette pollution. Enfin, il faudra aussi se pencher sur la gestion des déchetteries pour les entreprises.

Monsieur Bonnard demande si cette politique déchets est compatible avec la politique du SYCLUM d'aujourd'hui et si le travail de réflexion des Balcons du Dauphiné a été mené conjointement avec la communauté des Vals du Dauphiné, puisque le syndicat rayonne sur ces deux territoires.

Monsieur Gonzalez, président du SYCLUM, indique que le syndicat a d'ores et déjà pris des engagements auprès des présidents de communautés de communes. Une rencontre a eu lieu avec le président des Balcons du Dauphiné et la volonté de travailler ensemble est grande. De plus, il est prévu de s'entretenir le 8 juillet 2022, avec la présidente des Vals du Dauphiné. Monsieur Gonzalez tient aussi à rencontrer le président du Val Guiers, au sujet d'une politique globale et commune entre les trois intercommunalités, menée de concert avec le SYCLUM. En outre, un film de présentation des projets et des enjeux de la fin de mandat sera bientôt diffusé aux intercommunalités et pourra être projeté lors des conseils municipaux. Il permettra d'illustrer aussi la forte volonté à la fois écologique et économique du SYCLUM.

Concrètement, Monsieur Gonzalez partage l'idée de réemploi au sein des déchetteries par la mise à disposition de caissons de réemploi, le tri à la source des biodéchets, le compostage individuel et partagé qui sont autant d'actions à développer. Pour en revenir aux biodéchets, il annonce une expérimentation en cours sur la commune de La Tour-du-Pin. Lancée une première fois l'an dernier, celle-ci n'avait pas porté satisfaction, elle est renouvelée. L'objectif est que, d'ici la fin du mandat, les plus grandes communes soient équipées d'un système de récupération de ces biodéchets, qui sont des déchets alimentaires, constitués à 80 % d'eau. Il faut donc favoriser et faciliter le geste de tri du citoyen pour réduire massivement ce flux de déchets et les dépenses afférentes.

Pour finir, monsieur Gonzalez déclare que le SYCLUM s'engage dans un changement complet de la politique de collecte des déchets. Jusqu'à présent, il s'agissait d'apports volontaires, ce qui est contraignant et à l'origine de nuisances. Après un an d'étude, les membres du bureau et le comité syndical ont pris la décision de revenir à un mode de collecte de papiers et emballages en porte à porte. D'ici 2025, tous les foyers du territoire seront donc équipés d'un bac jaune.

Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de réduction, tri et valorisation des déchets, à la majorité des membres présents et représentés (68 pour – 1 contre)

2) Politique mobilité : orientations stratégiques

Monsieur Bolleau a eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet, lors du séminaire, pour dire que l'organisation mise en place par les comités et par la commission transversale a été particulièrement utile dans le cadre de la prise de cette nouvelle compétence, en juillet 2021. Ce qui constitue tant une faiblesse, dans cet exercice, c'est qu'il faut partir de presque zéro. Sous l'ancienne mandature, le dispositif « Covoit'ici » avait déjà été lancé, mais l'idée est de construire une toute nouvelle politique. Il se satisfait de pouvoir présenter en cette séance une politique mobilité s'inscrivant dans le projet de territoire.

Les comités de travail, la commission transversale puis le bureau ont déterminé quatre axes.

- Axe 1 : Proposer des solutions adaptées et simples d'accès aux besoins de mobilité des habitants.

Monsieur Bolleau explique qu'avant de s'intéresser aux flux extérieurs du territoire, qui correspondent plutôt à des attentes, il faut d'abord s'attarder sur les besoins de mobilité des habitants du territoire. En effet, 50 % de tous les déplacements se font sur une distance de moins de 3 km. La conférence des maires avait également relevé ce point. Il s'agirait, par exemple, de déterminer un bouquet de services adaptés au territoire et aux situations liées aux contraintes de mobilité. En tant qu'autorité organisatrice de transport de mobilité locale, l'intercommunalité envisage plusieurs pistes d'actions : un guichet unique pour que les habitants puissent visualiser et comprendre aisément toutes les possibilités de déplacements sur le territoire ; des solutions adaptées aux personnes en difficulté (location de vélo, de voiture, covoiturage, transport à la demande) ; le développement d'espaces de coworking, en partenariat avec le Département ; le fameux plan de mobilité simplifié qui est un document pertinent composé d'une vingtaine de fiches actions à proposer au conseil communautaire et aux communes pour mettre en place des actions spécifiques (boucles entre ViaRhôna et Voie verte, etc.).

- Axe 2 : Innover et expérimenter dans le cadre de partenariats facilitant l'accès à l'emploi.

La mobilité est un objectif structurant et majeur du projet de territoire. Elle doit s'inscrire dans les politiques menées par la communauté de communes, en participant aux projets transversaux. Il peut alors s'agir de plateformes avec des entreprises ; d'incitations uniquement d'ordre financière pour encourager l'accès à l'emploi.

- Axe 3 : Sensibiliser et accompagner les habitants aux changements de comportement.

Monsieur Bolleau avance qu'il est illusoire de croire que tous les habitants circuleront demain en vélo sur le territoire des Balcons du Dauphiné. D'une part, la distance à parcourir est importante et, d'autre part, la géographie ne le permet pas. Toutefois, la communauté de communes a notamment été sollicitée par TE38, dans le cadre de la mise en place de schémas de bornes électriques pour véhicule. Les communes ont aussi été sollicitées pour avis sur ce déploiement. De plus, il est convaincu que le dispositif « Covoit'ici » pourrait s'étendre en se dupliquant sur certaines parties du territoire. Quoi qu'il en soit, les réponses de mobilité seront diverses, parce que le territoire est diversifié. La communauté de communes a également été sollicitée sur la question de stations d'hydrogène.

- Axe 4 : Améliorer notre accessibilité depuis et vers les pôles extérieurs.

Ce dernier axe comporte des actions déjà en place comme la connexion de la voie verte aux voies cyclables du secteur de la Communauté d'Agglomérations des Portes de l'Isère (CAPI). Il s'agit aussi de penser au rabattement vers les gares, à la création de parkings relais, à la liaison tram-train. Enfin, un bouclage entre la voie verte et la ViaRhôna partie ouest a récemment été validé. L'objectif global est de favoriser les jonctions avec les territoires avoisinants.

Monsieur Bolleau conclut sur des actions concrètes de mobilité à mener à court, moyen et long terme. La politique de mobilité vise à animer ces échelles de temps durant tout le mandat.

Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de mobilité, à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).

- 3) Eau potable et assainissement collectif : Attribution des marchés publics pour l'élaboration des schémas directeurs communautaires

Monsieur Granger présente la consultation en deux temps. D'abord, il s'agissait d'une consultation ouverte à tous les bureaux d'études souhaitant candidater aux deux lots assainissement et eau potable. Puis, trois bureaux d'études ont été retenus pour chaque lot, pour une mise en concurrence réelle et des offres complètes attendues. Ensuite, chaque candidat a été reçu en entretien. Après négociation et analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) propose d'attribuer les deux lots au groupement n° 5. Pour le lot 1, relatif au schéma directeur eau potable, Profil Études serait le mandataire, accompagné des sociétés Ateau et Egis, pour un montant d'un peu plus de 237 000 euros. Pour le lot 2, relatif au schéma directeur d'assainissement collectif, Egis serait le mandataire, toujours avec Ateau et Profil Études, pour un montant d'un peu plus de 465 000 euros. Le montant total serait de 703 000 euros HT environ.

Monsieur Granger partage la satisfaction générale de cette consultation menée auprès de candidats sérieux. Le choix final n'a pas été simple, mais les équipes sont confiantes quant à l'attribution au même groupement, ce qui constitue une belle certitude de collaboration autour des deux schémas.

Monsieur Bonnard requiert la possibilité de prendre connaissance des offres financières des autres candidats, lors d'une attribution de marché. Il s'agirait de les faire figurer dans le rapport de présentation pour avoir une vision sur l'aspect financier.

Monsieur Granger n'y voit aucun inconvénient. Il avertit simplement de la lourdeur ou de la surcharge que peut comporter la présentation des offres dans le rapport, lorsqu'il y a plusieurs candidats, avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Le président que cela ne lui pose aucun problème d'être transparent par rapport au rapport émis par la CAO. En revanche, il met en garde sur le fait de mettre uniquement en avant le critère du prix, alors même que cela ne correspond pas aux règles définies car il pourrait correspondre à une pondération plus faible (ex 40%).

Monsieur Granger est d'accord sur le fait que le prix seul peut parfois induire un raisonnement en erreur. Il propose d'annexer le rapport de la CAO au rapport de présentation, ce que valide le président à la condition que tous les critères soient mentionnés (sous couvert de validation par le service juridique).

Monsieur Moyne Bressand pose la question de l'interconnexion des réseaux entre les communes.

Monsieur Granger le remercie pour cette question qui met en exergue l'un des principaux enjeux du schéma directeur d'eau potable : envisager des maillages entre différents réseaux, au-delà des communes et même du territoire. La mission de réalisation du Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE) est incluse dans le marché et permettra une analyse fine de ces sujets d'interconnexions.

Monsieur Gilbert souhaite savoir si la réalisation de ces deux schémas viendra impacter les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'urbanisation de certains secteurs.

Monsieur Granger n'utilise pas le terme « impact ». Néanmoins, il faudra intégrer ces schémas, en considérant les besoins de chaque commune en termes de connexion à l'assainissement, de renforcement d'eau potable, etc. Ce seront autant de données intégrées aux schémas de manière à ce qu'elles puissent ensuite être prises en compte dans les PLU.

Le président reconnaît l'importance de ce travail de structuration. Il demande le délai de réalisation de l'étude.

Monsieur Granger déclare que l'étude est prévue sur deux ans, avec une première année d'investigation et une seconde année de production et d'échanges. Il avait été budgété le montant de 400 000 euros annuels. Des investigations seront menées en quatre saisons, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement.

● **Le conseil communautaire valide la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le président ou son représentant, à signer les actes d'engagement portant sur les marchés d'eau potable et d'assainissement collectif, à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

- 4) Captage de Pré Bonnet et réservoir de Mont Miclas sur la commune d'Optevoz : Attribution du marché public pour des travaux de séparation des fonctions d'adduction et de distribution d'eau potable

Monsieur Granger présente ce marché de travaux de séparation des fonctions d'adduction et de distribution d'eau potable. Plus précisément, sont prévus :

- le renouvellement sur 1,4 km de canalisations de refoulement ;
- la création et le renouvellement sur 4,4 km, en cumul, de réseaux de distribution.

L'intérêt de cette modernisation est d'éviter les casses et les fuites et, indirectement, des réductions de perte en eau et des frais d'astreinte en moins.

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle, celle-ci étant utile pour répondre à l'incertitude de pouvoir passer ou non chez des particuliers (terrains privés) et sur une partie d'une zone Natura 2000 (il faudra certainement une étude d'impact environnemental).

Parmi les cinq candidatures, après analyse du cabinet Merlin (AMO) et avis de la commission d'acheteurs du 13 mai 2022, il est proposé de retenir le groupement Perriol TP (mandataire)/Val TP/Guillaud TP, pour un montant de 660 396 euros HT, soit 792 475,20 euros TTC, répartis de la façon suivante :

- Tranche ferme : 385 645,30 € HT
- Tranche optionnelle : 274 750,70 € HT.

● **Le conseil communautaire retient l'offre du groupement Perriol TP (mandataire)/Val TP/Guillaud TP pour un montant de 660 396 euros HT soit 792 475,20 euros TTC, et autorise le président ou son représentant, à signer l'acte d'engagement, à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

Le président fait référence aux deux décisions Environnement – transition écologique – cycles de l'eau, prises du 01/05/2022 au 31/05/2022.

Monsieur Bolleau revient sur la décision du bureau relative à la mise en place d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique. Cette action connaît un bon début, avec 36 % d'atteinte des objectifs de remplissage. 10 dossiers ont été validés et 16 sont en cours de validation.

Ingénierie et développement territorial

- 5) Politique de développement économique : Orientations stratégiques

Monsieur Grausi rappelle tout d'abord le contexte. Depuis la création des Balcons du Dauphiné, en 2017, il s'agit d'accompagner les entreprises à la recherche de foncier, de soutenir l'économie de proximité et les filières agriculture et tourisme. Le service économique entretient une relation en proximité avec les entreprises locales, dans le cadre d'une coopération territoriale. Pour revenir encore en arrière, en 1992, lors de la création des intercommunalités, la compétence obligatoire lui a été confiée et, en 2015, par

application de la loi NOTRe, elle est devenue l'exclusivité de l'intercommunalité, avec la région. En revanche, le commerce, sauf en cas d'intérêt communautaire, relève de la compétence des communes.

Il explique ensuite que le comité de travail s'est réuni à plusieurs reprises, avec la conférence des maires de février 2022, comme point d'orgue, pour chercher à répondre aux questions suivantes : comment la collectivité souhaite-t-elle voir évoluer son tissu économique ? En développant quelles activités ? Avec quelles pratiques de la part des acteurs économiques ? Enfin, comment la collectivité souhaite-t-elle intervenir dans l'économie du territoire et dans quel but ? En termes de fonctionnement, un comité de travail s'est concentré sur le foncier, tandis qu'un autre a été consacré à la partie zones d'activités.

Les constats économiques positifs, ou les forces sont les suivants :

- La diversité des sources économiques (commerces, industrie, artisanat, agriculture, tourisme), avec une économie résidentielle dynamique. C'est une richesse et une polyvalence qui garantissent la robustesse de l'économie du territoire, ce qui est important, surtout en période de crise.
- Un avantage géographique évident, à la connexion de plusieurs grandes communes et communautés (Lyon, Chambéry, Grenoble) et de plusieurs sites économiques (aéroport, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, Parc Industriel de Chesnes, Parc Technologique Porte de l'Isle, etc.).
- Un spectre d'entreprises de tailles différentes, avec de nombreuses créations d'emplois. Ainsi, il y a 70,4 % d'actifs sur le territoire, contre 61 % au niveau national et 75 % à l'échelle du département. 65 % des actifs travaillent en dehors du territoire. Au total, ce sont 5 000 entreprises avec un fort taux de création d'entreprises (650 inscriptions par an, dont 80 % d'entreprises individuelles). Les ¾ des entreprises sont composées de moins de 10 salariés. Par ailleurs, 60 % des entreprises de plus de 50 employés sont des unités appartenant à des groupes extérieurs.

Quant aux problématiques :

- Des difficultés à recruter, avec un manque de compétences, de qualifications et de formations sur le territoire.
- Un manque de logements diversifiés et de services à la population permettant d'attirer des habitants (santé).
- Des connexions et de la mobilité à développer dans ce territoire très rural.
- Une réserve foncière à développer pour pouvoir accueillir des entreprises.
- Le maintien d'une économie de proximité, alors que les commerces des centres des communes sont difficiles à retenir.

Le comité de travail s'est alors projeté sur la situation souhaitée pour le territoire à horizon 2032 :

- Un territoire dynamique, disposant de services accessibles et de qualité.
- Des habitants qui ont la possibilité de décider de leur avenir professionnel, en créant éventuellement des entreprises, en étant formés convenablement.
- Un territoire qui se doit adapté aux transitions et qui participe à sa résilience.
- Un territoire qui pourrait, générer des ressources fiscales, par rapport à son activité.

Les différents axes de la politique de développement économique sont au nombre de trois.

- Axe 1 : Soutenir l'économie de proximité

Monsieur Grausi explique qu'il s'agit de développer l'économie agricole et touristique. Le public des agriculteurs est à soutenir en priorité et il faut accompagner les transformations des pratiques agricoles vertueuses. Il faut aussi développer les activités touristiques en collaboration avec l'office de tourisme. Pour encourager la consommation locale, il est envisagé d'améliorer les circuits courts et de faciliter l'approvisionnement et l'accès aux produits locaux des populations, mais aussi des entreprises.

Enfin, la communauté de communes a pour rôle d'aider les communes à attirer les artisans, à retenir les commerces (accompagnement par un service d'ingénierie pour aider les commerces de proximité qui s'installeraient).

- Axe 2 : Accompagner le développement économique endogène

Cela consiste, avant tout, à capitaliser sur les atouts du territoire, en s'appuyant sur les forces vives internes (grandes entreprises, entreprises en développement, filières locales). Il faut pérenniser l'existant, le consolider, afin de créer un cercle vertueux. Cependant, il ne faut pas se priver d'accepter des activités venant de l'extérieur, si celles-ci sont bénéfiques au territoire. Ensuite, il faut accompagner les entreprises dans leur transition et être à leur écoute dans leurs évolutions. Il faut aussi savoir maintenir les acteurs qui sont sur le territoire. Le point positif tient à ce titre de la disponibilité du service économique de la

communauté de communes, qui rencontre des entreprises, tout comme lui, chaque semaine. Il ressort aussi de cet axe de mettre en réseau les acteurs du territoire.

- Axe 3 : Mettre en œuvre une stratégie globale d'attractivité du territoire

Il est important, puisque l'économie est transverse, que le territoire soit doté de logements, de services de santé, de garde d'enfants, d'un haut débit Internet, de solutions pour l'accompagnement au vieillissement, etc. Le territoire dispose d'un beau cadre de vie, il faut pouvoir le rendre encore plus attractif pour répondre aux enjeux futurs.

Pour conclure, Monsieur Grausi ajoute que la commission transversale appuie le soutien à l'économie circulaire dans la stratégie économique. Il y a un réel enjeu : l'emploi sur le territoire qui a du mal à être pourvu. Mais, l'avantage de cette économie circulaire est de créer de l'emploi d'insertion, pour accompagner les personnes qui ont besoin de ce tremplin, pour aller ensuite vers des situations professionnelles plus pérennes.

Madame Dugourd prend l'exemple de la commune de Tignieu-Jameyzieu et d'un projet assez abouti pour ouvrir une ressourcerie. La commune a été sollicitée pour une aide financière, soit le paiement du loyer d'un local. La mairie de Tignieu-Jameyzieu n'en a pas la possibilité. Par conséquent, concrètement, elle demande si la communauté de communes peut agir en ce sens.

Monsieur Grausi répond qu'il faut, dans un premier temps, que le projet doit être validé. En l'occurrence, il a déjà reçu les personnes et l'étude du projet est en cours. En matière d'économie circulaire et d'insertion, il y a tout un processus à respecter pour être agréé Insertion par Activité Économique (IAE). C'est pourquoi il a mis ces personnes en relation avec la DDETS. Dans ce type de cas, le rôle du service économique de la communauté de communes est de les aider dans leur recherche d'un local, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. Ensuite, le service économique veillera à la bonne répartition de ce type de structures afin qu'il n'y ait pas deux ressourceries toutes proches sur le territoire.

Madame Boiteux témoigne du manque de personnels des grandes entreprises installées sur la commune des Avenières-Verrins-Thuellin. Ces acteurs économiques ont besoin de personnes motivées et les emplois à pourvoir ne nécessitent pas forcément de formations spécifiques, les formations sont assurées en interne. Elle en profite pour lancer un appel aux personnes susceptibles de rechercher un emploi.

Monsieur Grausi admet que cette situation est générale sur le territoire, dans tous les secteurs et qu'il s'agit surtout d'une question de savoir-être, qui est tout de même une compétence. En revanche, il met en avant le caractère exceptionnel de la situation actuelle. En l'espace de deux ans, les entreprises et leurs directions des ressources humaines ont complètement modifié leur politique de recrutement, en sélectionnant y compris des personnes sans compétences, et en faisant le pari de les former en interne. Mais, la stratégie économique se voit sur le long terme. Dans dix ans, il faudra certainement penser à des plateformes de formations.

Monsieur Garcia fait remarquer que les entreprises ne se posent pas la question d'avoir une réelle connaissance des personnes qui sont demandeuses d'emploi sur le territoire. Selon lui, il est important que les élus entraînent les entreprises dans cette réflexion (famille monoparentale dont le parent ne peut travailler sur un rythme en 3/8, par exemple).

Monsieur Grausi acquiesce. Il insiste néanmoins sur le fait que, depuis la crise sanitaire, la plupart des employeurs prennent davantage en considération la vie privée de leurs employés, en veillant notamment à adapter les horaires de travail dans la mesure du possible. En outre, il annonce que la communauté de communes prépare plusieurs projets, notamment des forums de l'emploi (sur la mobilité entre autres).

Madame Hernandez attend elle aussi du concret. Le point de départ est de disposer de foncier pour les entreprises et pour les associations d'insertion. Elle demande quelles sont les possibilités dans le domaine du foncier.

Le président répond qu'il y a du foncier disponible. Une extension est prévue à Saint-Chef. Monsieur Giroud n'est pas présent en cette séance, mais son analyse extensive lors d'un précédent conseil a montré qu'il restait bien du foncier. Toutefois, il est vrai que ce mandat sera marqué par la question de la densification, il sera compliqué d'aller chercher des enveloppes urbaines agrandies. Et, s'agissant des zones, les réserves finiront par s'épuiser. Il pense à la zone d'Arandon-Passins, évoquée ce lundi en bureau. Il va donc y avoir du foncier, cependant, il faut entre six et sept ans pour en créer du nouveau.

Monsieur Thollon réitère une remarque énoncée déjà à cinq ou six reprises. Le foncier est présent, certes, mais il n'est pas adapté. Sauf erreur de sa part, les seuls lots disponibles au sein des zones d'activités sont de 2 000 mètres carrés. Or, les artisans et autoentrepreneurs n'ont pas besoin d'une si grande surface et se trouvent face à des prix trop élevés. Et, cela ne va pas dans le sens de la volonté d'économiser le foncier disponible. Il regrette que sa remarque ne soit pas entendue, alors qu'il redit cette problématique depuis le précédent mandat.

Le président propose, lorsque monsieur Thollon est sollicité par de petites entreprises pour des surfaces moindres, qu'elles prennent attache avec la communauté de communes, pour trouver des solutions. Tout en étant d'accord, il lui fait simplement remarquer qu'il se réfère à d'anciennes situations, d'il y a dix ans et qui ne sont plus d'actualité. En effet, à sa connaissance, les Balcons du Dauphiné ne laissent aucun artisan sur le côté et qu'aucune surface minimum de vente ne perdure encore dans les règlements

Monsieur Moyne Bressand suggère alors la création d'un club des entrepreneurs de la communauté de communes pour favoriser la connaissance de ces acteurs, les échanges entre eux et l'entraide, notamment dans les démarches pour trouver du personnel formé, en les associant aux organismes de formation locaux. De plus, il se souvient d'un forum de l'emploi concluant, quelques années auparavant et demande si cette rencontre sera renouvelée.

Monsieur Grausi déclare qu'un forum de l'emploi ou deux seront organisés début octobre et le 19 novembre 2022. En 2020, au début de la crise sanitaire, il appuie qu'effectivement, les entreprises étaient en demande d'une mise en réseau et avaient toutes la volonté de recourir à du prêt de main d'œuvre. Au-delà de l'idée d'un groupement, les cafés entreprises, les forums sont autant d'actions envisagées. La communauté de communes s'est d'ores et déjà mise en relation avec Mission Locale et Pôle emploi à ce sujet.

Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de développement économique, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 pour – 1 abstention).

- 6) Logement social : Octroi d'une garantie emprunt pour l'opération de réhabilitation de 35 logements sociaux « Les Ursulines I et II » à Crémieu avec le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)

Monsieur Sbaffe rappelle la possibilité pour la communauté de communes, depuis décembre 2020, d'octroyer une garantie d'emprunt auprès des bailleurs sociaux pour la production ou la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire.

En l'espèce, il s'agit d'une demande de garantie, fixée à 35 % du montant du prêt, à condition que la communauté de communes puisse accorder un prêt à la même hauteur. Le 15 décembre 2021, le bailleur AIH a demandé une garantie de prêt pour réhabiliter 35 logements sociaux au sein de la résidence « Les Ursulines I et II » située à Crémieu. Cette sollicitation s'élève à 382 051,25 euros. La commune de Crémieu a déjà octroyé le complément, pour 65 %.

Monsieur Gilbert demande si l'octroi d'une garantie d'emprunt autorise la communauté de communes à entrer dans les critères d'attribution des marchés que l'AIH sera amené à passer, notamment pour favoriser l'emploi ou les activités locales.

Monsieur Sbaffe ne pense pas, a priori, que la communauté de communes soit incluse dans cette négociation la des marchés. C'est en tout cas ce qu'il en est lorsque les communes garantissent des emprunts : elles ne participent pas aux marchés.

Le conseil communautaire approuve l'octroi de la garantie d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 35 logements sociaux « Les Ursulines I et II », à Crémieu, avec le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH), ainsi que le contrat de prêt correspondant, à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).

- 7) Logement social : Octroi d'une garantie emprunt logement social pour l'opération de réhabilitation de 40 logements sociaux « Le Clos Capucins » à Crémieu avec le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)

Monsieur Sbaffe présente le même processus, avec le même bailleur AIH. Il s'agit d'une demande de garantie de prêt pour réhabiliter 40 logements sociaux, à hauteur de 35 % de 417 148,20 euros. La commune de Crémieu a également garanti l'emprunt pour 65 %. Il précise que cette opération a bénéficié d'une aide de 74 000 euros, octroyée par la communauté de communes, au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Monsieur Gilbert demande si la communauté de communes doit respecter un plafond de garanties.

Le président répond que des montants sont donnés, à titre indicatif, mais qu'ils sont bien loin d'être atteints. Il invite monsieur Sbaffe à présenter un état des garanties octroyées, lors de la prochaine demande de garantie de prêt.

- **Le conseil communautaire approuve l'octroi de la garantie d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 40 logements sociaux « Le Clos Capucins » à Crémieu avec le bailleur AIH, ainsi que le contrat de prêt correspondant, à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

Le président fait référence aux décisions du pôle Ingénierie et développement territorial, prises par le bureau, et par le président, dans le cadre de sa délégation, du 01/05/2022 au 31/05/2022.

Ressources

- 8) Enveloppe de soutien aux communes pour le financement des transitions et des projets de mobilité durable dans le cadre de la stratégie intercommunale

Monsieur Sbaffe rappelle qu'en mars 2022, lors du vote du budget, le conseil communautaire a décidé de proposer une enveloppe d'un million d'euros pour le financement de projets communaux et s'inscrivant dans les orientations particulières des transitions et mobilités durables.

Dans le cadre du processus décisionnel, le comité de travail s'est réuni à trois reprises. La première séance a permis de définir les grands principes de l'aide : rapidité de mobilisation des fonds, effet levier sur des projets qui peinent à démarrer, critères larges, projets qui restent dans l'intérêt communautaire. La deuxième séance a servi à déterminer les transitions et les mobilités durables, avec la volonté de les exemplariser et de faire des propositions de cadrage du financement. Enfin, la dernière séance a été consacrée à la construction et à la mise en forme de l'appel à projets.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour examiner l'état des propositions émanant des communes et l'état de la consommation de cette enveloppe. Il est également important de signaler que le dispositif sera accompagné financièrement et techniquement des ingénieries des services de la Communauté de communes. Les services pourront également être utiles pour susciter un intérêt particulier vers d'autres sources de financement.

Quant aux modalités d'intervention, à destination de toutes les communes, et révisables à mi-parcours, elles sont les suivantes :

- Un plafond de subvention fixé à 50 000 euros par projet ;
- Deux projets par commune ;
- Les taux d'aide seront définis selon les dépenses prévisionnelles, mais sans plancher : 80 % jusqu'à 20 000 euros ; 60 % de 20 001 à 40 000 euros et 50 % à partir de 40 001 euros.
- Les dépenses seront éligibles à la fois en investissement et en fonctionnement.
- Les thématiques concerneront les transitions énergétiques, écologiques, économiques, sociales et les mobilités durables.

À noter que pour des projets communs entre communes, les modalités seront revues par le comité de travail et par la Commission transversale.

En termes de calendrier, si le conseil communautaire valide ce projet, l'expérimentation se déroulera du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Enfin, les dossiers seront à déposer au fil de l'eau et seront traités par les services de la communauté de communes, avant leur passage devant la commission transversale par les techniciens et de manière anonyme. Les subventions pourront intervenir immédiatement. Dans le cas de factures inférieures à la subvention accordée, un titre sera émis pour restitution de la différence à la Communauté de communes.

Le président souligne la volonté d'être simple et rapide dans cet accompagnement des communes.

Monsieur Teruel demande comment se déroulera la sélection des dossiers, surtout lorsque l'enveloppe sera presque épuisée.

Monsieur Sbaffe répond qu'une date butoir sera fixée pour déposer les dossiers. Par ailleurs, l'évaluation à mi-parcours sera l'occasion de recadrer un certain nombre d'éléments.

Le président ajoute que, concrètement, si l'enveloppe ne suffit pas, il faudra se poser la question de l'augmenter.

Monsieur Thollon demande si les cheminements doux peuvent faire partie du vaste thème de la transition écologique, en citant l'exemple de sa commune qui rénove la place du village avec l'idée que les élèves se rendent à l'école à pied.

Le président et monsieur Sbaffe confirment que les cheminements doux répondent à un enjeu de mobilité et qu'ils pourront être inclus. Mais, il faudra étudier précisément le projet.

Monsieur Thollon imagine que la rénovation thermique des bâtiments peut également être acceptée.

Monsieur Sbaffe répond par l'affirmative, tout en citant le PCAET qui peut entrer en ligne de compte. Les techniciens auront d'ailleurs pour mission de renseigner les communes sur toutes les possibilités pour faciliter la concrétisation de leurs projets.

Monsieur Thollon s'interroge sur la mention « aide aux travaux de voirie » dans le listing des exemples.

Monsieur Gehin répond qu'il s'agit des études d'ingénierie au préalable de travaux de voirie.

Monsieur Carrier aimerait revenir sur le montant TTC qui n'apparaît pas. Les élus ont l'habitude de travailler sur des montants HT lors de demandes de subventions.

Le président dit que cela sera ajouté et note que le dépôt des dossiers doit se faire au 1^{er} juillet ; il va falloir se montrer réactif, tout en ayant conscience que les périodes de congés arrivent également.

Départ de Jean-Yves Cado

- **Le conseil communautaire valide l'enveloppe de soutien aux communes pour le financement des transitions et des projets de mobilité durable dans le cadre de la stratégie intercommunale, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

Le président fait référence à la décision qu'il a prise pour le pôle Ressources, et à celles du pôle Population, dans le cadre de sa délégation, du 01/05/2022 au 31/05/2022.

II. Questions diverses

- « Terre de jeux 2024 »

Monsieur Sbaffe revient tout d'abord sur le questionnaire que beaucoup d'élus ont renvoyé, pensant que les services de la communauté de communes proposeraient la labellisation des communes concernées au comité France, terre de jeux 2024. Or, la démarche consiste à ce que chaque commune effectue sa demande de labellisation auprès de ce comité.

Ensuite, il annonce qu'en plus des Balcons du Dauphiné, cinq communes ont été retenues et cinq autres communes sont invitées à finaliser leur démarche auprès du comité.

Les objectifs de cette labellisation sont les suivants :

- Fédérer les communes autour de projets dans le cadre du sport pour tous, en direction d'un public valide et d'un public à mobilité réduite ;
- Dynamiser le territoire ;
- Favoriser le lien social et l'inclusion.

En termes de calendrier, la période du 22 au 26 juin 2022 est consacrée aux journées olympiques et paralympiques. Une semaine sera organisée également en avril 2023.

Lors de la journée officielle de ce jour, il était possible d'organiser des manifestations sportives. Par le biais de Mme Vacher et de Mme Rigollet, l'intercommunalité a proposé des activités autour de la piscine intercommunale. La veille, des élèves de la MFR ont rempli un challenge de nage et de course à pied, accompagnés par monsieur Thoinet, ambassadeur Auvergne-Rhône-Alpes Sport Handicap. Les jeunes ont été satisfaits de cet événement et ont pu découvrir que le handicap n'est pas forcément vecteur d'un repli sur soi, mais peut être l'occasion de mettre en avant des capacités à se dépasser. Un challenge était aussi accessible à tous les nageurs. De plus, une rencontre olympique réservée aux agents et aux élus de la

communauté de communes s'est tenue aux étangs de la Serre. Enfin, le vendredi, de 8 à 10 heures, un swim and run sera également effectué par les élèves de 6^e du collège de Morestel.

L'arbre de la paix, thème de cette journée symbolique, est un olivier, acheté par la communauté de communes. Dans la continuité de ce projet, les élèves de la MFR ont écrit un message de paix, avec leurs dossards. Monsieur Sbaffe invite d'ailleurs les élus communautaires à en faire de même, grâce aux dossards disponibles dans la salle, qu'ils pourront accrocher également dans l'arbre, à l'issue du conseil.

Monsieur Sbaffe partage aussi la prévision de créer un groupe de travail, composé d'élus et d'agents, pour mettre en place des animations, autour de « Terre de jeux 2024 ». Un courriel sera envoyé pour que les personnes intéressées se manifestent, au cours du mois de juillet. Et, il précise qu'un rassemblement a eu lieu le 8 juin 2022, à Lyon, avec différentes tables rondes, pour travailler sur des fiches projets qui seront portées à la connaissance des communes et des intercommunalités labellisées.

Monsieur Sbaffe en profite pour annoncer la date 26 juillet 2022 pour le passage du retour, organisé par la Fédération Française du Sport pour Tous. Un premier temps sera destiné aux centres de loisirs (9 h 30 à 12 h 30) et un second temps sera davantage consacré aux adolescents, aux adultes voire aux familles (17 h à 20 h). Au total, une trentaine d'activités sportives seront proposées.

Pour finir, la communauté de communes s'est portée candidate, en parallèle avec la commune de Porcieu-Amblagnieu, pour que la base nautique de l'île de la Serre puisse devenir centre d'accueil des kayakistes dans le cadre de leur préparation aux jeux. La réponse est attendue pour septembre 2022.

● Conseil de développement

Monsieur Sbaffe rappelle qu'il s'agit d'une instance de démocratie participative, créée par la loi Voynet, en 1999. En 2014 et 2015, les lois MAPTAM et NOTRe, ont permis d'inscrire ce conseil de développement dans le cadre général des conseils des collectivités locales.

Après la période de crise sanitaire, le conseil de développement a été en partie renouvelé. L'intercommunalité a repris contact avec les membres actuels pour leur adresser une lettre de mission. L'objet est de constituer un accompagnement à la communauté de communes pour porter la vision du projet de territoire à l'horizon 2030, auprès de la population (enquêtes). Il s'agira aussi d'analyser les priorités que le conseil a identifiées sur les publics jeunes. Par ailleurs, la mobilisation sur la construction du tiers lieu, à Villemoirieu, sera également un sujet dont se saisira le conseil de développement, pour faire lien avec les habitants et les entreprises, et promouvoir ce tiers lieu. Enfin, le conseil de développement jouera le rôle de relais entre la population et le tissu associatif, dans le cadre de « Terre de jeux 2024 ».

Le conseil de développement bénéficiera d'un appui technique, avec le lancement d'une campagne de publication d'affiches et avec un encart dédié dans le prochain magazine (fin juin 2022). Il disposera d'un bureau et d'une salle de réunion au siège intercommunal, de moyens informatiques et d'une nouvelle adresse mail fiable qui lui permettra de communiquer aisément. L'instance pourra compter sur l'appui des services communication, informatique et secrétariat général et, pour garantir son fonctionnement, un animateur sera recruté prochainement.

À l'issue de la période Covid, ressort l'importance de réunions régulières avec l'intercommunalité sur l'avancement des projets. Ce travail de partenariat sera amélioré.

Monsieur Gilbert interroge sur la composition et la représentativité de cette instance, alors que l'intérêt d'un tel conseil est de pouvoir représenter la diversité de la population du territoire. Il n'est pas certain que le volontariat et la cooptation soient des leviers efficaces et espère une réflexion dans le sens d'une meilleure répartition des membres de ce conseil.

Monsieur Sbaffe sait la préoccupation des membres du comité directeur du conseil de développement au sujet de la représentativité, également sur le plan géographique. L'objet du premier appel à candidatures sera déjà un premier élément. Ensuite, il faudra effectivement réfléchir aux démarches à mener pour disposer d'un éventail satisfaisant.

● Situation des services d'urgences

Madame Pourtier fait part de l'augmentation du nombre de cas Covid tant sur le département (taux d'incidence de 400 pour 100 000 habitants pour un seuil d'alerte de 250 pour 100 000 habitants) qu'à l'échelle nationale. Pour l'instant, ce sont des formes peu graves de la maladie. Mais, il faut savoir que les patients les plus touchés ont plus de 60 ans, du fait qu'ils n'ont pas reçu de 4^e dose.

Cette évolution arrive dans un contexte de santé publique très préoccupant, notamment dans le secteur hospitalier. Ainsi, le Centre Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu compte 25 % de sa capacité fermée, en raison d'un manque de personnel soignant. Des lits sont fermés en médecine, dans les EHPAD et la situation continue à se dégrader, à l'arrivée de la période estivale, alors que le nombre de soins devient extrêmement important.

Ce jour, le personnel du bloc opératoire de Bourgoin-Jallieu est en grève pour des revendications en lien avec la rémunération d'astreintes, mais pas seulement. Il expose la gravité de la situation dans ce centre hospitalier et d'autres.

La directrice du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble-Alpes (CHUGA) a déclaré, lors d'une conférence de presse tenue ce jour, que les services d'urgences de Grenoble fermeront entre 8 h et 20 h et que seules les urgences vitales seront admises. C'est aussi le cas du Centre Hospitalier de Voiron. Dans ce paysage, seul l'hôpital de Bourgoin maintient son activité, grâce à la mobilisation de la direction et du personnel, pour répondre aux besoins de plus de 500 000 personnes.

Pour finir, l'ensemble des centres hospitaliers alertent l'ARS, depuis longtemps et demandent des plans de dégradation pour savoir comment orienter les malades face aux fermetures de services d'urgences.

Madame Pourtier tenait à partager ces éléments de contexte inédits et graves. Elle revient à la vaccination contre le Covid, alors que l'intercommunalité et les communes ont été fortement mobilisées, et qu'elles auraient peut-être un rôle à jouer pour rappeler à la population de 60 ans et plus l'intérêt à se faire vacciner, d'autant que l'hôpital ne pourra pas résister à un accueil massif de ces patients Covid.

Madame Boiteux n'est pas surprise de ce constat et partage sa colère face à certaines inactions des facultés de médecine, aux réactions en indépendance, les uns par rapport aux autres, aux refus d'installation des médecins.

Madame Pourtier insiste sur le fait que la santé est une compétence régaliennne et que les hôpitaux alertent l'ARS depuis plusieurs mois. La situation n'est effectivement pas nouvelle, mais la période estivale imminente représente encore une pression supplémentaire.

Agenda

Le président annonce la conférence des maires du 30 juin 2022 sur le programme d'actions du projet de territoire. Le prochain conseil communautaire aura lieu le 7 juillet 2022 et abordera le projet de territoire. Il n'y aura pas de séance au mois d'août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du conseil communautaire de leur participation.

La séance est levée.